COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2006

Etaient présents : MM. MAMERE, MERCIER, JOANDET, Mme BUISSON, MM. PINAUD, SURLEVE-BAZEILLE, MM. DUBOST, PEREZ, Mmes TSITSICHVILI, BARRIERE, MM. DRESS, DANE, FONSECA, GOURGUES, Mmes ALLIN, POUGNET-FORET, M. RAYNAUD, Mmes JEAN, FEDOU, OULD AMEZIANE, M. LACOSTE, Mme HEGOBURU, MM. RABEAU, PARIS, Mme ALCORTA, MM. DENOYELLE, MULLIEZ, BRU.

S'était fait excuser et avait donné délégation :
Mme LUCBERNET-GARCIA à M. RAYNAUD
M. LABARTHE à M. PINAUD
M. BEZIADE à Mme POUGNET-FORET
Mme VIGANO à M. PEREZ
Melle CERON à Mme ALLIN
Mme RIVES à M. JOANDET
Mme TEXIER à Mme ALCORTA

Absents :

Secrétaire de la séance : Mme POUGNET-FORET

MOTION

La Ville de Bordeaux a le projet de céder 11 % de ses titres de la S.A.E.M.L. Gaz de Bordeaux qui délivre le gaz de ville aux Béglaises et aux Béglais.

Ce désinvestissement, comme la séparation des activités commerciales et du réseau de distribution prévue au 1er juillet 2007, constitue un premier pas vers une privatisation totale de l'entreprise.

En effet, la situation de Gaz de Bordeaux s'inscrit dans le cadre plus vaste de la marchandisation de l'énergie et de la recherche de profits maximum pour les actionnaires.

Or, l'énergie n'est pas un bien comme les autres.

Au moment où la hausse des prix du pétrole frappe déjà durement les Français, **le prix du gaz ayant augmenté de plus de 30 % en 18 mois**, privatiser EDF-GDF ainsi que les distributeurs locaux de gaz, revient à fragiliser les familles, notamment les plus modestes, et à menacer l'indépendance énergétique de la France en mettant fin à la maîtrise publique de ce secteur industriel stratégique au seul profit de logiques financières. La recherche du profit, à court terme, est incompatible avec les enjeux du futur, il conviendrait bien au contraire d'investir massivement dans la recherche et l'innovation.

Ainsi, en proposant, d'ores et déjà, aux collectivités de vendre « tout ou partie de leurs parts dans les réseaux locaux », c'est une nouvelle fois le service public que l'on démantèle et que l'on brade.
Car la libéralisation des marchés ne produit pas de baisses des prix pour les usagers, bien au contraire de nouvelles hausses de prix sont prévisibles, comme au Danemark (+ 91,5 %) et au Royaume Uni (+ 80,7 %) où les usagers payent déjà le prix de la déréglementation et de la libéralisation.

Le Conseil Municipal de Bègles tient à exprimer son attachement au service public, son désaccord vis-à-vis d'une politique de déréglementation, contraire au libre accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux et à la satisfaction des besoins sociaux essentiels.

Le Conseil Municipal manifeste son opposition aux mesures visant à privatiser la S.A.E.M.L. Gaz de Bordeaux et apporte son total soutien aux salariés de l'entreprise.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est l'application de la loi dite ATR relative à l'Administration Territoriale de la République adoptée le 6 février 1992 et qui contribue à une plus grande transparence et à favoriser le débat démocratique au sein des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il est donc procédé à des débats d'orientations, sans vote et sans entrer dans un débat technique budgétaire.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Cette création d'emploi permet de nommer un assistant spécialisé d'enseignement artistique, spécialité violoncelle, titulaire du concours et actuellement employé en qualité d'agent non titulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

L'installation du Centre Social et Culturel au Centre Jean Lurçat nécessite des travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements permettant le déroulement de ses activités dans de bonnes conditions. Aussi, il est décidé de solliciter la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'investissement et au taux maximal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

4. CONTRAT DE VILLE 2006 – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ETAT

Lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2006, les actions du Contrat de Ville 2006 ont été présentées. Une dotation complémentaire octroyée par la Préfecture permet le financement d'une nouvelle action : celle de la mise en place d'un Atelier Santé Ville. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant et à reverser au C.C.A.S., maître d'œuvre de cette action, la subvention allouée par l'Etat, soit la somme de 10.000 Euros.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

5. CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – CONTRAT OPÉRATIONNEL DE LA COMMUNE DE BEGLES – ANNÉE 2006

Au titre du Contrat Opérationnel 2006, le Département vient de nous faire connaître sa participation financière d'un montant de 121.083,84 Euros pour les actions menées sur la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention financière précisant la répartition pour chaque action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

6. PROJETS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST ET SUD-EST

- Les membres du Conseil d'Arrondissement Sud-Ouest ont décidé de poursuivre le travail engagé sur la place César Franck. Ils souhaitent financer une étude d'aménagement sur cette place.

- Les membres du Conseil d'Arrondissement Sud-Est ont décidé, en concertation, avec l'Association de pêcheurs la Brême du Midi, d'installer sur la Plaine des Sports, un ponton de pêche à l'attention des personnes à mobilité réduite. La volonté du Conseil est de permettre à chacun de pouvoir accéder aux activités proposées sur la Plaine des Sports.

Le Conseil approuve ces projets qui rentrent dans le budget et répondent à l'objet des Conseils d'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

7. TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA PISCINE MUNICIPALE

Une tarification complémentaire, pour l'ensemble des services bassin, aire de jeux, hammam, est fixée à :

Tarif préférentiel	**28 €**
Tarif plein	**40 €**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

8. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL MUNICIPALES « 3 P'TITS TOURS », « LES P'TITS CŒURS » ET « RIBAMBULLE »

Le Conseil Municipal adopte la modification de la tarification des structures d'accueil « Petite Enfance » concernant la tranche des familles de 4 enfants et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

9. DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDE D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE GARONNE

Dans le cadre des actions du plan de relance du Plan Garonne entériné par le Conseil de Communauté, la Ville souhaite mener une étude d'aménagement des berges de Garonne. Une subvention d'équipement sera sollicitée auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Général et du Conseil Régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

10. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE BOILEAU

Un avenant au marché de travaux pour 20.309,99 € TTC sera passé avec l'Entreprise CAZENAVE en raison de travaux supplémentaires, imprévisibles et impondérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES CANDIDATS REÇUS DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS

Le recrutement sur des postes à responsabilité ou à haute technicité s'avère de plus en plus difficile compte tenu d'un marché de plus en plus concurrentiel. Il est décidé de prendre en charge des frais de déplacements des candidats, ce qui permettra d'élargir le nombre de candidatures notamment à celles venant de départements ou régions éloignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

12. INDEMNITÉ ALLOUÉE AU PERCEPTEUR

Le Conseil adopte le versement de cette indemnité qui rétribue la mission de conseil et d'assistance apportée à la collectivité dans les domaines économique, budgétaire et financier, relatifs notamment à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire et de trésorerie et la mise en œuvre des réglementations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

13. ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS

Certaines recettes revenant à la Régie des Transports demeurant irrécouvrées, il est décidé de les admettre en non-valeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

14. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DU VOL DE LA RÉGIE DES QUARTIERS

Suite au vol avec effraction commis à la Maison des Lacs, il est décidé de la décharge de responsabilité des régisseurs pour cas de force majeure et de constater les déficits, suivant les indications du Percepteur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

15. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA VILLE

En cette période de l'exercice, certains ajustements seront réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

16. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT

Il est décidé de procéder à des ajustements sur le budget de la Régie du Port.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 2 CONTRE – 3 ABSTENTIONS

17. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU C.G.O.S.

En raison de départs à la retraite plus importants que prévu et afin de permettre d'assurer le versement des prestations restant à courir pour la fin de l'année, une subvention exceptionnelle de 25.000 Euros sera versée au C.G.O.S.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ENTRESOLS

Il est décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 4.500 Euros à cette association afin de soutenir financièrement son programme d'activités et notamment l'organisation de l'événement « Danse ta Ville ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION L'ESPOIR BÉGLAIS

Afin d'aider cette association à renouveler une partie de son parc instrumental, il est décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 Euros.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

20. ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 712 SITUÉE 79 RUE ERNEST RENAN

L'acquisition de cette parcelle permettra l'agrandissement du Complexe Langevin et la requalification des abords de l'Eglise Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

21. ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 501 SITUÉE 85 COURS VICTOR HUGO

Dans le cadre du réaménagement du cours Victor Hugo, le Conseil adopte l'acquisition de cette parcelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

22. ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 547 SITUÉE 5 RUE DES FRÈRES MOGA

Le Conseil approuve cette acquisition prévue pour y loger le gardien du complexe Delphin Loche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

23. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DES GOÛTERS DE NOËL DES ÉCOLES MATERNELLES

Il est décidé de verser aux écoles maternelles, pour l'année scolaire 2006/2007, la somme de 1.201,58 €, à raison de 1,46 € par enfant scolarisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

24. COTISATION ANNUELLE DES JARDINS FAMILIAUX

La cotisation pour l'attribution d'une parcelle de jardin familial est fixée à 26 Euros pour l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

25. CAPITAINERIE DU PORT - LAVE-LINGE

Le tarif pour la vente de jetons pour l'utilisation du lave-linge installé dans les sanitaires de la Capitainerie est fixé à 3 Euros, à compter du 1er décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

26. MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Le marché pour la fourniture des services de téléphonie arrivant à son terme au 31 décembre 2006, il est décidé de passer un marché avec les opérateurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres :

- **Lot 1 –** Prestations relevant du service universel et du service obligatoire (abonnement) avec **France Télécom Agence Entreprise Aquitaine**
- **Lot 2 –** Acheminement du trafic et services associés (appels spéciaux) avec **Neuf Cegetel**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR